



MAIRIE

Rue de Corbeil
77111 Soignolles-en-Brie

Téléphone : 01.64.42.55.77
Télécopie : 01.64.42.55.76

Ouverture au public :
De 9h à 11h45 et de 14h à 17h45
Vendredi 9h à 11h45 et de 14h à 18h45
Le samedi de 9h à 11h45
Fermé le mardi

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2019

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 22 mars 2019, une nouvelle convocation du Conseil Municipal a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

L'AN deux mil dix-neuf et le vingt-neuf mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARBERI Serge, Maire.

PRESENTS : MM BARBERI Serge, BAUGUE Bruno, VERHEYDEN Matthieu, MORGEN Madeleine, BRUCHER Alain, FROGER Romain, MESMIN Samuel.

Monsieur RIANDE Bruno est arrivé au cours du point 5 (budget Primitif 2019 de la Commune de Soignolles-en-Brie).

POUVOIRS :

Madame AERNOUDTS Danièle a donné POUVOIR à Monsieur BAUGUE
Madame NEVET Sylvie a donné POUVOIR à Madame MORGEN
Madame SARTOR Agnès a donné POUVOIR à Monsieur BRUCHER

ABSENTS : MM, BAUDINOT Sandrine, FABRE Anne, FOURNIER Thomas, LEBELLIER Véronique, BELLIARD Patrice, LAGNIEZ Marcel, MEDJ Myriam, LOISEAU Guy.

Monsieur VERHEYDEN Matthieu a été nommé secrétaire.

Monsieur BARBERI ouvre la séance. Cette réunion fait suite au Conseil Municipal du 22 mars 2019 pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint. La séance a donc été reportée au 29 mars 2019. Par conséquent, pour cette séance, **le quorum n'est pas requis.**

Monsieur le Maire rappelle ensuite l'ordre du jour.

- 1) Adoption du Procès-verbal de la séance du 08 février 2019
- 2) Compte de gestion du Receveur 2018 de la Commune de Soignolles-en-Brie
- 3) Compte Administratif 2018 de la Commune de Soignolles-en-Brie
- 4) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la Commune de Soignolles-en-Brie
- 5) Budget Primitif 2019 de la Commune de Soignolles-en-Brie
- 6) Taux des taxes 2019
- 7) Subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour 2019
- 8) Subventions aux associations pour l'année 2019
- 9) Recrutement d'un agent vacataire pour assurer des cours de tennis
- 10) Biens vacants et sans maître – incorporation dans le domaine communal
- 11) Participation communale aux activités sportives, ludiques et culturelles des jeunes de Soignolles-en-Brie
- 12) Convention avec Initiatives 77 dans le cadre d'un chantier d'initiative locale
- 13) Convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants
- 14) Informations

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 FEVRIER 2019

Le Procès-verbal de la séance du 08 février 2019, qui a fait l'objet d'un envoi individuel à chaque Conseiller, est adopté à l'unanimité.

2) COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2018 DE LA COMMUNE DE SOIGNOLLES-EN-BRIE

Délibération n° 2019/10

L'ASSEMBLEE DELIBERANTE,

Vu le compte de gestion du receveur, trésorier de Melun Val de Seine, pour l'exercice 2018,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'approuver ce document,

DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le compte de gestion de l'année 2018 du receveur et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la Commune de Soignolles-en-Brie pour le même exercice.

3) COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE DE SOIGNOLLES-EN-BRIE

Délibération n° 2019/11

L'ASSEMBLEE DELIBERANTE,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 de la Commune de Soignolles-en-Brie,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'approuver ce document,

sous la présidence de Madame MORGEN Madeleine, *le Maire en exercice s'étant retiré*,

DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2018 de la Commune de Soignolles-en-Brie en ses résultats tels qu'ils sont retracés en annexes 1 et 2 à la présente délibération, y compris les RESTES A REALISER détaillés dans le tableau joint à cette annexe 1.

4) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 DE LA COMMUNE DE SOIGNOLLES-EN-BRIE

Délibération n° 2019/12

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 de la Commune de Soignolles-en-Brie,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
- constatant que le compte administratif fait apparaître :
un excédent de **809 739,59 €**

DECIDE, à l'unanimité,

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement de la Commune de Soignolles-en-Brie comme suit :

POUR MEMOIRE	€
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	362 273,00
Résultat SIRS et CCGY intégrés	+ 8 964,94
	= 371 237,94
Virement à la section d'Investissement	
RESULTATS DE L'EXERCICE :	EXCEDENT
	DEFICIT
	438 501,65
A) EXCEDENT AU 31/12/2018	809 739,59
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	325 407,79
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	484 331,80
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

5) BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE DE SOIGNOLLES-EN-BRIE

Arrivée de Monsieur RIANDÉ Bruno RIANDÉ Bruno à ce point de l'ordre du jour, à 20 heures 50.

Délibération n° 2019/13

Le Conseil Municipal,

après examen détaillé de la situation financière de la Commune,

après en avoir délibéré, par **10 voix POUR** et **1 voix CONTRE** (Monsieur RIANDÉ),

- **ADOpte** ainsi qu'il suit le Budget Primitif de l'exercice 2019 de la Commune de Soignolles-en-Brie, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de Fonctionnement 2 407 731,80 €
- Section d'Investissement 1 590 400,00 €

6) TAUX DES TAXES 2019

Délibération n° 2019/14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de **maintenir** ainsi qu'il suit les taux des taxes, au titre de l'année 2019 :

- * Taxe d'habitation 20,04 %
- * Taxe Foncière (bâti) 21,83 %
- * Taxe Foncière (non bâti) 71,29 %

7) SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR 2019

Délibération n° 2019/15

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-7,

VU le budget primitif 2019,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ALLOUE** au Centre Communal d'Action Sociale de Soignolles une subvention de 20 000,00 Euros pour l'année 2019.

8) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2019

Délibération n° 2019/16

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer ainsi qu'il suit les subventions au titre de l'exercice 2019, imputées à l'article 6574 du budget communal :

ACTB	300
Alliance 77	450
APAEI de la Brie	250
ASSENDS (Association pour la Sauvegarde de l'Eglise Notre Dame de Soignolles en Brie)	200
L'Atelier de Patchwork	300
Les Autos d'Yerres	120
Sport Chanbara Club (SCC)	900
Délégation de Brie-Comte-Robert des délégués départementaux de l'Education Nationale (DDEN)	50
FCPE Association de Parents d'Elèves	300
Judo Club de Soignolles	1500
Fitness Club de Soignolles (FCS)	600
LACIM	150
Les Restaurants du Cœur	500
Soignolles 77 Scrabble	300
Association Pas de Tortue, Pas de Lièvre – Section Yoga	400
Les 3 Coups de Solers	200
Ecole Publique - Coopérative scolaire de l'Ecole de Soignolles	500

9) RECRUTEMENT D'UN AGENT VACATAIRE POUR ASSURER DES COURS DE TENNIS

Délibération n° 2019/17

Monsieur le Maire informe que des cours de Tennis doivent être assurés par un Professeur de Tennis, agréé par l'Education Nationale et titulaire d'un Brevet d'Etat d'Educateur Sportif, à des élèves de l'Ecole Primaire. S'agissant d'un besoin ponctuel il s'avère nécessaire de recourir au recrutement d'un agent vacataire pour assurer la tenue des cours sur une courte période.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 et relatifs aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la demande de M. FOURNIER, Directeur de l'Ecole Primaire, sollicitant notre accord pour que des cours de Tennis puissent être assurés aux élèves de CM1 à partir du vendredi 05 avril 2019.

Considérant qu'il convient également de fixer le taux de rémunération de l'intervenant vacataire de l'Ecole pour cette période ainsi que le volume horaire maximal consacré à l'activité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le recrutement d'un agent vacataire pour l'école d'avril 2019 à juin 2019 pour assurer des cours de Tennis à des élèves de CM1 de l'Ecole Primaire,

- **DECIDE** de fixer à **23,88** Euros BRUT de l'heure la rémunération l'agent vacataire, agréé par l'Education Nationale, pour assurer un volume horaire maximal de 20 heures

- **DIT** que la dépense sera imputée au budget primitif de l'exercice 2019.

10) BIENS VACANTS ET SANS MAITRE – INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Délibération n° 2019/18

VU le Code Civil et notamment son article 539 et 713,

VU le certificat d'affichage attestant l'affichage aux portes de la Mairie de l'arrêté préfectoral N°2018/PJI/001,

VU l'absence de manifestation des propriétaires dans le délai de six mois prévu par la réglementation,

CONSIDERANT qu'au sens de l'article L. 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques, les biens suivants sont présumés dans maître :

- C 448
- C 472
- AC 218
- ZD 56
- ZD 176

VU l'arrêté préfectoral n°2019/PJI/008 portant présomption de biens sans maître dans la commune de Soignolles en Brie,

CONSIDERANT que la commune peut par délibération du conseil municipal, incorporer les biens dans le domaine communal,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** que la Commune s'appropriera les biens C 448 / C 472 / AC 218 / ZD 56 / ZD 176 dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Monsieur le Maire est chargé de prendre l'arrêté d'incorporation dans le domaine communal de ces immeubles et est autorisé à signer tous documents et actes nécessaires à cet effet.

11) PARTICIPATION COMMUNALE AUX ACTIVITES SPORTIVES, LUDIQUES ET CULTURELLES DES JEUNES DE SOIGNOLLES-EN-BRIE

Délibération n° 2019/19

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser pour les jeunes de Soignolles-en-Brie des activités sportives, ludiques ou culturelles.

Ces activités sont ouvertes à tous les jeunes de la Commune, scolarisés de la 6^{ème} à la Terminale et âgés de 12 à 17 ans.

Les crédits nécessaires seront prévus sur le compte 65888 du budget en cours.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accepter cette participation communale.

12) CONVENTION AVEC INITIATIVES 77 DANS LE CADRE D'UN CHANTIER D'INITIATIVE LOCALE

Délibération n° 2019/20

VU la proposition de convention ayant pour objet de définir les missions et engagements réciproques des parties pour la réalisation de travaux dans le cadre d'un chantier d'initiative locale entre la Commune de Soignolles-en-Brie et Initiatives 77, pour mettre en œuvre des travaux d'aménagement environnemental, à savoir :

- intervention sur le cimetière communal en zéro phyto ;
- interventions sur les différents espaces extérieurs de lotissements ;
- gestion de terrains communaux bordant l'Yerres,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention entre la Commune de Soignolles-en-Brie et « Initiatives 77 ».

13) CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS POUR LA STERILISATION ET L'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

Délibération n° 2019/21

Par délibération du 24 mars 2017, le Conseil Municipal a décidé de signer une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis prévoyant les modalités permettant les opérations de stérilisation des chats errants sur la commune.

La Fondation 30 Millions d'Amis a proposé une nouvelle convention, à compter du 1^{er} janvier 2019, avec une participation de la Commune à hauteur de 50 % pour le financement des actes de stérilisation et d'identification, sur la base d'une estimation de 20 chats errants pour 2019, soit 700 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention entre la commune de Soignolles-en-Brie et la Fondation 30 Millions d'Amis concernant la stérilisation et l'identification des chats errants, à compter du 1^{er} janvier 2019.

14) INFORMATIONS

* Sécheresse : Monsieur BARBERI informe l'assemblée qu'une quarantaine de dossiers ont été déposés cette année. Ils vont être transmis en Préfecture. Il demande aux conseillers municipaux de diffuser l'information.

* City stade : Monsieur BAUGUE informe l'assemblée que les travaux de pose de la pelouse synthétique vont démarrer le 1^{er} avril prochain.

* Travaux LED : Monsieur BARBERI informe l'assemblée que les travaux de remplacement de l'éclairage par des LED dans les bâtiments communaux vont démarrer la semaine prochaine.

* Travaux à la Hardillière : Monsieur BAUGUE informe que les travaux de création de trottoirs et de stationnement à la Hardillière sont terminés. La pose de potelets sera réalisée sous peu.

* Démolition des préfabriqués : Monsieur VERHEYDEN informe l'assemblée que les travaux de démolition des préfabriqués vont démarrer le 20 avril 2019. Il rappelle que le centre de loisirs sera fermé pendant les vacances d'avril 2019 et que les familles devront inscrire leurs enfants au centre aéré intercommunal de Coubert.

* Eglise : Monsieur BARBERI informe l'assemblée que des travaux vont démarrer le lundi 1^{er} avril 2019 et qu'une réunion d'expertise aura lieu le 02 avril, en présence des experts, des avocats et de l'Association ASSEDS.

* Réunion de quartier : Monsieur BARBERI informe l'assemblée que la réunion avec les riverains de la rue de Coubert aura lieu le 13 avril 2019.

* Accueil des nouveaux habitants et médaillés du travail : Monsieur BARBERI informe l'assemblée que cette réunion aura lieu le 05 avril 2019.

* Chasse aux œufs : Monsieur BARBERI et Monsieur BAUGE rappellent à l'assemblée que cette manifestation aura lieu le dimanche 21 avril 2019.

* Elections : Monsieur BARBERI rappelle à l'assemblée que les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019 et qu'il faudra assurer les permanences des bureaux de votes.

* Sortie 3^{ème} Age : Madame MORGEN informe l'assemblée qu'une sortie sera organisée en mai 2019.

* Manifestations diverses : Monsieur BAUGUE informe l'assemblée des diverses manifestations prévues, à savoir :

- carnaval de la FCPE le 6 avril,
- brocante le dimanche 7 avril,
- fête de la musique le vendredi 21 juin, avec 2 groupes.

* Produits phytosanitaires : En réponse à Monsieur BRUCHER, Monsieur BAUGUE informe l'assemblée que 4 personnes ont participé à la collecte (récupération) des produits phytosanitaires du 16 mars 2019. Elles étaient très satisfaites de cette opération.

* Simulateur stage de conduite : Madame MORGEN informe l'assemblée que cette manifestation aura lieu en mai 2019, dans la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.



Serge BARBERI, Maire de Soignolles-en-Brie.
Pour le maire et par délégation, le 1^{er} adjoint au maire », Bruno BAUGUE.

LISTE DES DELIBERATIONS

PRISES PAR NUMERO D'ORDRE EN SEANCE :

2019/10	Compte de gestion du Receveur 2018 de la Commune de Soignolles-en-Brie
2019/11	Compte Administratif 2018 de la Commune de Soignolles-en-Brie
2019/12	Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la Commune de Soignolles-en-Brie
2019/13	Budget Primitif 2019 de la Commune de Soignolles-en-Brie
2019/14	Taux des taxes 2019
2019/15	Subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour 2019
2019/16	Subventions aux associations pour l'année 2019
2019/17	Recrutement d'un agent vacataire pour assurer des cours de tennis
2019/18	Biens vacants et sans maître – incorporation dans le domaine communal
2019/19	Participation communale aux activités sportives, ludiques et culturelles des jeunes de Soignolles-en-Brie
2019/20	Convention avec Initiatives 77 dans le cadre d'un chantier d'initiative locale
2019/21	Convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants